

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025**

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS
TECHNIQUES TERRITORIAUX**

**Accès au grade d'Adjoint Technique
Territorial Principal de 2^{ème} Classe**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code Général de la Fonction Publique,

VU Le statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,

ARRETE

ARTICLE 1 Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Madame ASSIE Virginie , Adjoint Technique Territorial Echelon : 8 Par ancienneté	2	10 Avril 2025 Favorable

Total promouvables : 5

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Conches en Ouche, le 7 Avril 2025

Le Président,
Jérôme PASCO



**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025**

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS
TECHNIQUES TERRITORIAUX**

**Accès au grade d'Adjoint Technique
Territorial Principal de 1^{ère} Classe**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code Général de la Fonction Publique,

VU Le statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,

ARRETE

ARTICLE 1 Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Monsieur HOUA Gilles , Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe Echelon : 9 Par ancienneté	1	10 Avril 2025 Favorable

Total promouvables : 16

Nombres d'hommes : 8

Nombre de femmes : 8

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

ARTICLE 2 Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérécourse citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Conches en Ouche, le 7 Avril 2025

Le Président,
Jérôme PASCO

